



CPMR **ISLANDS**
COMMISSION

43e Assemblée Générale de la Commission des Îles de la CRPM
23-24 avril 2024 (Açores, Portugal)

DÉCLARATION FINALE DE LA COMMISSION DES ÎLES

Déclaration de Ponta Delgada

« L'avenir des îles face aux prochaines
élections européennes »



Déclaration de Ponta Delgada

Au nom de ses membres, la Commission des Îles de la CRPM, réunie pour sa 43ème Assemblée générale annuelle les 23 & 24 avril 2024 à Ponta Delgada, a adopté à l'unanimité la Déclaration finale suivante :

EN BREF

Représentant une diversité d'îles à travers l'Europe et différents bassins maritimes, notamment des archipels et des régions périphériques et ultrapériphériques, la Commission des îles de la CRPM est fière de reconnaître et de promouvoir la diversité et la richesse inhérentes à ces territoires, chacun avec son patrimoine culturel unique, ses ressources naturelles et son potentiel de croissance. Cependant, elle reconnaît aussi pleinement les défis et les aspirations communs qui unissent les îles dans leurs efforts pour assurer l'égalité des chances de leurs communautés en termes de développement économique, social et territorial.

Avec la durabilité comme principe fondamental de ce développement, conformément aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe et de l'Agenda 2030 de l'ONU, les îles sont plus que jamais confrontées à de nouveaux défis émergents, qui nécessitent une approche territoriale spécifique tenant compte de leurs contraintes géographiques et structurelles permanentes, telles que reconnues par les articles 174 et 349 du TFUE.

En vue des prochaines élections européennes de juin 2024, la Commission des Îles de la CRPM réaffirme son plein engagement en faveur des spécificités et des besoins des îles de l'UE, tout en exhortant à nouveau à une approche territorialisée des politiques européennes, pour ne laisser aucune région à l'écart. Dans cet esprit, elle entend cette année encore proposer une vision collective et une action coordonnée afin d'insister davantage sur les intérêts et le bien-être des citoyens et des territoires insulaires, tout en continuant à plaider en faveur d'un pacte et d'un Agenda pour les Îles de l'UE, comme elle l'a demandé dans ses précédentes déclarations finales de [Gotland](#) et [Palma](#).

S'appuyant sur les positions politiques antérieures de la CRPM et de la Commission des îles, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, la Déclaration de cette année présente des observations essentielles sur les priorités et les préoccupations majeures de ses membres, qui doivent être traitées de manière appropriée dans les années à venir par les nouvelles institutions européennes, afin d'aligner pleinement les politiques de l'UE sur les perspectives des îles. En outre, les réflexions incluses dans cette Déclaration devraient guider les efforts de lobbying (actions de plaidoyer ?) de la Commission des îles de la CRPM au niveau de l'UE pour les mois et les années à venir pour plusieurs domaines politiques de grande importance.

À la veille des prochaines élections européennes, traçons ensemble la voie vers un avenir meilleur et prospère pour les îles européennes et le continent tout entier !

Cohésion

1. **Rappelle** le rôle fondamental de la politique de cohésion en tant que politique d'investissement à long terme pour parvenir à un développement territorial équilibré dans l'ensemble de l'UE. Dans cette optique, elle **appelle** à un engagement accru des institutions européennes en faveur des principes de gouvernance multiniveaux, de partenariat et de solidarité dans l'avenir de la politique de cohésion, en veillant à ce que cette politique continue à promouvoir un progrès harmonieux tout en s'attaquant efficacement aux disparités régionales et en soutenant la cohésion économique, sociale et territoriale dans toutes les régions de l'UE, conformément à l'article 174 du TFUE.
2. **Insiste** sur le fait que le développement d'une stratégie européenne pour les îles, holistique et tournée vers l'avenir, capable de maximiser l'impact des politiques européennes dans ces territoires, doit rester une priorité majeure pour ses membres dans les mois et les années à venir. À cet égard, elle **regrette** le manque de vision et de volonté politiques de l'UE de ces dernières années pour faire progresser l'intégration d'une perspective insulaire dans le processus législatif de l'UE et **reste dans l'attente** que les futurs colégislateurs de l'UE prennent les mesures nécessaires afin de réaliser cet objectif ambitieux.

Compétitivité

3. **Souligne** que, les marchés insulaires étant le plus souvent de petite taille et éloignés, la fourniture de produits ou de services par des entreprises continentales y est moins attractive. En effet, comme le rappelle le [9^{ème} Rapport sur la Cohésion](#) (2024), les îles – tout comme les zones rurales, montagneuses, et peu peuplées – continuent de faire face à des défis spécifiques qui entravent la croissance et le développement économiques, en raison d'une faible connectivité physique et numérique ou d'opportunités d'éducation et de formation limitées. Elle **insiste** en ce sens sur le fait qu'un soutien continu aux zones rurales, éloignées et insulaires est nécessaire pour assurer l'accès de leurs citoyens et entreprises, aux bénéfices concurrentiels du marché unique.
4. **Considère** que dans les îles, maintenir un capital humain élevé est confronté à des défis particuliers, notamment ceux liés à la fuite des cerveaux, au vieillissement de la population, au manque d'infrastructures de formation appropriées, ainsi qu'au déficit de présence d'entreprises, et **souligne** que ces facteurs cumulés ont un impact significatif sur l'attractivité et la compétitivité économique de ces territoires. Elle **souhaite** ainsi que des mesures spécifiques soient mises en place afin de pallier à ces défis, notamment en renforçant les investissements dans l'éducation et la formation, en encourageant l'implantation d'entreprises innovantes, ainsi qu'en développant les infrastructures nécessaires à la création d'un environnement propice au développement économique durable dans les îles.

Connectivité

5. **Souligne** la nécessité d'améliorer encore l'accessibilité et la mobilité des îles, fortement dépendantes d'un nombre limité de moyens de transport, en insistant sur le rôle stratégique des

ports maritimes et des aéroports pour leurs besoins de connectivité. Elle **rappelle** en particulier que garantir la connectivité des transports et la couverture géographique au niveau de l'UE est le seul moyen de permettre un développement économique équitable de toutes ses îles (y compris les archipels, les régions périphériques et les régions ultrapériphériques) et, par conséquent, de toute l'UE. De ce fait, une attention particulière doit également être portée à la mobilité interne et aux infrastructures de transport connexes dans ces territoires

6. **Est convaincue** que la voie de la décarbonation à long terme lancée avec le Pacte vert pour l'Europe dans le secteur des transports - qui représente une part importante des émissions totales de gaz à effet de serre de l'UE - est l'occasion idéale pour concevoir une Europe véritablement durable. Toutefois, elle **met en garde** contre les effets substantiels de certaines mesures connexes sur les redevances de transport, qui entraîneraient des coûts supplémentaires pour les entreprises et les citoyens des îles. À cet égard, elle **exhorte** à adopter une approche adaptée, ainsi que des solutions compensatoires appropriées et d'accroître les investissements dans des infrastructures de transport durables et résilientes pour les régions insulaires éloignées, afin d'assurer une double transition écologique et numérique équitable pour ces territoires.
7. **Souligne** l'importance de soutenir les projets visant à renforcer la connectivité numérique des régions ultrapériphériques. À cet égard, elle attire l'attention sur la question du soutien en faveur des câbles sous-marins, s'agissant d'un défi qui reste majeur pour préserver la sécurité des flux de données, mais aussi pour assurer un service de qualité et garantir que ses tarifs soient abordables.

Énergie

8. **Approuve** les efforts croissants de l'UE en matière de transition énergétique pour une indépendance rapide de l'Europe vis-à-vis des combustibles fossiles. **Plaide** notamment pour accélérer le passage aux sources d'énergie renouvelables et aux solutions sobres en carbone afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tout en permettant une transition inclusive pour les régions dépendant fortement des secteurs énergétiques traditionnels, à l'instar des îles. En outre, elle **note** que l'incertitude du contexte géopolitique et énergétique actuel souligne l'urgence de résoudre les problèmes de sécurité et de pauvreté énergétiques des îles, en utilisant des sources d'énergie diversifiées et en tenant compte des spécificités et des vulnérabilités structurelles des îles.
9. **Souligne** dans le même temps la contribution essentielle des îles, qui œuvrent souvent comme des « laboratoires vivants » pour la transition vers une économie à haute efficacité énergétique, basée sur les énergies renouvelables, résiliente et neutre sur le plan climatique. Elle **demande** donc un soutien financier approprié, spécifiquement adapté aux besoins d'investissements des îles, et une législation adaptée pour soutenir une telle transition, en soulignant l'importance de tirer parti de leurs atouts uniques et de maximiser leur potentiel élevé pour une croissance économique verte d'avant-garde.
10. **Soutient** le développement de technologies et de solutions innovantes pour une gestion intelligente de l'énergie (y compris le stockage), permettant aux communautés locales et aux régions de devenir des acteurs actifs de la transition, tout en contribuant à créer de nouvelles

opportunités d'emploi dans ces territoires. **Reconnait** la valeur ajoutée des projets de coopération et des initiatives connexes qui renforcent la sécurité et la résilience énergétiques.

Affaires maritimes

- 11. Souligne** le rôle stratégique des industries maritimes pour la croissance bleue, notamment le tourisme côtier, le transport maritime, la pêche et l'aquaculture, comme moteurs essentiels du développement durable des territoires insulaires, et **demande** des politiques maritimes intégrées de l'UE favorisant de manière appropriée la compétitivité, la croissance économique et la création d'emplois, tout en préservant les écosystèmes marins vulnérables des îles. En ce sens, la Commission demande instamment que la politique commune de la pêche (PCP), la directive sur la planification de l'espace maritime et la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) tiennent dûment compte du rôle et des spécificités des îles et de leurs différents intérêts et activités maritimes et marines. En effet, cela favoriserait une gouvernance marine multiniveaux plus efficace en vue de façonner une économie bleue davantage durable dans l'UE.
- 12. Considère qu'il est essentiel** de soutenir davantage la dimension bleue du Pacte vert, qui devrait être au cœur de la future génération de politiques maritimes de l'UE, par le lancement d'un « Blue Deal » (un Pacte bleu), impliquant des ressources et des investissements spécifiques dans la recherche, l'innovation et la numérisation. À cette fin, elle croit fermement au potentiel inexploité des stratégies de spécialisation intelligente (S3) et de l'instrument relatif aux investissements en matière d'innovation interrégionale (I3) dans les secteurs de l'économie bleue.
- 13. Rappelle** la contribution fondamentale de l'Intergroupe Mers, rivières, îles et zones côtières du Parlement Européen ([SEArica](#)) aux principales réflexions politiques et aux efforts de sensibilisation concernant les îles au cours des dernières années et réitère l'espoir qu'il sera renouvelé lors prochain mandat législatif.

Climat et environnement

- 14. Partage** pleinement les objectifs ambitieux de l'UE en matière d'action climatique, et exhorte à intégrer la durabilité environnementale dans toutes les politiques pertinentes de l'UE. Malgré une meilleure prise en compte de la question ces dernières années, elle **réaffirme** le besoin urgent de renforcer considérablement les efforts visant à atténuer les effets dévastateurs du changement climatique et des événements météorologiques extrêmes et de s'y adapter, notamment dans les régions fortement exposées et vulnérables telles que les îles. Cela implique une augmentation des financements connexes pour compenser les coûts plus élevés d'adaptation dans ces territoires, ainsi qu'un soutien accru à des plans et des mesures de résilience au changement climatique, adaptés à l'échelle locale, régionale et nationale, incluant notamment une coopération multiniveaux et un engagement citoyen.
- 15. Souligne** la nécessité de préserver et de restaurer la riche biodiversité des îles et leurs écosystèmes uniques mais vulnérables et, à cet égard, **rappelle** sa prise de position politique spécifique comprenant des analyses basées sur une perspective insulaire concernant les

implications du règlement sur la restauration de la nature récemment adopté et, plus généralement, sur le rôle essentiel des régions dans sa future mise en œuvre.

- 16. Continue** d'insister sur l'importance de soutenir une utilisation durable des ressources naturelles limitées des îles - y compris la terre, l'eau et les matières premières - tout en encourageant les solutions innovantes fondées sur la nature et les pratiques d'économie circulaire permettant aux communautés insulaires de s'orienter vers des modèles plus résilients et durables, afin de réduire progressivement leur dépendance vis-à-vis du continent et des sources extérieures.

Migration

- 17. Souligne** la nécessité d'une politique migratoire coordonnée et cohérente de l'UE, appelant à une plus grande solidarité et à une responsabilité partagée de tous les États membres, ainsi qu'à une vision prospective dans le nouveau pacte sur la migration et l'asile. En ce sens, elle **réaffirme** que la gouvernance multiniveaux, l'approche pluripartite et intersectorielle de la gestion des migrations est cruciale dans le contexte géopolitique actuel, et qu'elle doit être appliquée à ses dimensions internes et externes.

- 18. Attire** l'attention des institutions de l'UE, notamment sur la contribution essentielle et les situations critiques de certaines îles situées sur les frontières maritimes extérieures, contraintes de faire face à des flux migratoires sans précédent, comprenant souvent des mineurs non accompagnés, avec des ressources propres fortement limitées. Tout en reconnaissant pleinement la valeur ajoutée de ces actions, elle **appelle** les colégislateurs de l'UE à soutenir efficacement ces territoires, en leur fournissant un financement direct et une assistance adéquats pour faire face à ces situations d'urgence et aux défis sociaux, économiques et d'intégration connexes, en vue de renforcer davantage leurs capacités et d'assurer la viabilité à long terme d'actions plus structurées et percutantes.

Approuvée à l'unanimité